



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SynPower™ ENV C2 0W30
Huile moteur synthétique

Code du produit : 907845

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global
Operations
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec
le CSR local

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : SDS@valvolineglobal.com

Société :

Téléphone :

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1
251 51 51(international)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.2 Éléments d'étiquetage

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex, C14-16-18 Alkyl phenol.

Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée	64742-54-7 265-157-1 649-467-00-8 01-2119484627-25-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 60 - < 70
Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated	68037-01-4 500-183-1500-183-1 01-2119486452-34-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 15
bis(nonylphenyl)amine	36878-20-3 253-249-4	Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée	72623-87-1 276-738-4 649-483-00-5 01-2119474889-13-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex	Non attribuée 457-320-2 01-0000019337-66-xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,25 - < 0,5
C14-16-18 Alkyl phenol	Non attribuée 931-468-2 01-2119498288-19-xxxx	Skin Sens. 1B; H317 STOT RE 2; H373 (Foie)	>= 0,1 - < 0,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les symptômes causés par une réaction allergique peuvent être immédiats ou différés jusqu'à plusieurs heures après l'exposition.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer
protection de l'environnement les autorités compétentes conformément aux dispositions
locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour
l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
manipulation sans danger Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Indications pour la protection : Mesures préventives habituelles pour la protection contre
contre l'incendie et l'incendie.
l'explosion

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Les installations et le matériel électriques doivent être
aires de stockage et les conformes aux normes techniques de sécurité.
conteneurs

Précautions pour le stockage : Pas de matières à signaler spécialement.
en commun

Pour en savoir plus sur la : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé
stabilité du stockage selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated	68037-01-4	VME (poussières inhalables)	5 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex	457-320-2	TWA	10 mg/m3	SUPLR EXP

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : néoprène, caoutchouc nitrile

Délai de rupture : >= 240 min

Épaisseur du gant : >= 0,35 mm

Ligne directrice : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Protection de la peau et du : Vêtement de protection



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

corps
Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est
normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: clair
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point d'écoulement	: <= -45 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 230 °C Méthode: Creuset fermé Cleveland
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: 52 mm ² /s (40 °C) 9,6 mm ² /s (100 °C)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 0,845 gcm ³ (15,6 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	: Donnée non disponible
Auto-inflammation	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Aucun(e) à notre connaissance.
	Aucun(e) à notre connaissance.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5,2 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5,58 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

bis(nonylphenyl)amine:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour la peau.

C14-16-18 Alkyl phenol:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

Méthode	:	OCDE ligne directrice 431
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère

bis(nonylphenyl)amine:

Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
----------	---	---------------------------

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère

C14-16-18 Alkyl phenol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

C14-16-18 Alkyl phenol:

Type de Test	:	Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux
Espèce	:	Souris
Evaluation	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames
	:	Système d'essais: Salmonella typhimurium
	:	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
	:	Résultat: négatif

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames
	:	Système d'essais: Salmonella typhimurium
	:	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
	:	Résultat: négatif

C14-16-18 Alkyl phenol:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames
	:	Système d'essais: Salmonella typhimurium
	:	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
	:	Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

C14-16-18 Alkyl phenol:

Organes cibles : Foie
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

|| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Poisson): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EL50 (Les algues): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 10 mg/l Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 10 mg/l Espèce: Invertébrés aquatiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: WAF
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (<i>Scenedesmus capricornutum</i> (algue d'eau douce)): > 1.000 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOELR: 125 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (<i>Pimephales promelas</i> (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEL (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): >= 100 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

	Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOELR: >= 1.000 mg/l Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEL: 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 94,8 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 50 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,05 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOELR: 100 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 211

C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
----------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

		Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 100 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 2 - 4 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 23 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

C14-16-18 Alkyl phenol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Avis d'expert

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 6,5

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 5,1
Méthode: OCDE ligne directrice 107

C14-16-18 Alkyl phenol:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 7,2

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique : Donnée non disponible
supplémentaire
Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
- Code des déchets : Le code de déchets doit être attribué par une discussion entre l'utilisateur et l'entreprise de traitement de déchets.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
13 02 06, huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	:	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
SUPLR EXP	:	Lignes directrice s relatives à l'exposition recommandées par



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

	le fournisseur
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
SUPLR EXP / TWA	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes : 000000265320



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 16/10/2025

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR